

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 61 Vœu relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16 rue de la Forge Royale (11^{ème}).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la DIA enregistrée entre les 4 et 10 février derniers et la décision de la Ville de Paris de ne pas préempter ce bien, les préemptions étant prioritairement destinées à la construction de logement sociaux ;

Considérant le risque d'une opération de démolition-reconstruction motivée par l'objectif d'une plus-value immobilière ou d'une demande le changement de destination des locaux qui ne tienne pas compte du patrimoine et des usages actuels ;

Considérant que cette parcelle ne fait l'objet d'aucune protection inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que cet immeuble abrite le lieu emblématique et unique que constitue la salle de concert et de spectacle Le Réservoir, implantée depuis 1995, véritable lieu de vie et de culture de proximité ;

Considérant l'intérêt patrimonial du bâtiment comprenant, outre Le Réservoir, des locaux d'activité artisanale typiques de l'architecture faubourienne et du passé artisanal du quartier ;

Considérant que les 3 ateliers d'artisanat d'art (vitraux, tapisseries, etc.) ont fait l'objet d'une demande particulière de protection de l'artisanat de la part de la Mairie du 11^{ème} arrondissement par l'intermédiaire d'un vœu voté en conseil d'arrondissement le 29 janvier et 2015 et porté au registre de l'enquête publique sur la modification du PLU qui s'est tenue du 9 juin au 10 juillet 2015 ;

Sur proposition de MM. François VAUGLIN, Patrick BLOCHE et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris étudie toutes les solutions envisageables afin de maintenir et protéger l'activité culturelle de la salle de concert et spectacle Le Réservoir ainsi que celle des 3 ateliers situés en R+1, au 16 rue de la Forge Royale, à Paris 11^{ème}, en procédant notamment à :

- une injonction de ravalement menée à son terme ainsi que l'assurance d'un entretien régulier des parties communes de cet immeuble d'intérêt patrimonial,
- l'inscription de protections adaptées dans le cadre de la modification du PLU, telles qu'une Protection de la Ville de Paris, une protection de l'artisanat – une clé à molette – et une protection permettant de protéger l'activité culturelle du Réservoir,
- une prise de contact avec l'acquéreur de l'immeuble afin de lui indiquer la position de la Ville.